



Miele

Jusqu'à **150€**
REMBOURSÉS*

sur une sélection de **soin du linge.**

SEMAINES DE L'INNOVATION

DU 20 AVRIL AU 31 MAI 2026

Voir conditions au verso ou sur miele.fr/semaines-innovation

Comment bénéficier de l'offre de remboursement Miele « Jusqu'à 150 € remboursés » ?

1. Achetez un appareil Miele neuf éligible à l'offre* entre le 20 avril 2026 et le 31 mai 2026 inclus, dans une enseigne française agréée, en magasin ou en ligne (hors marketplace), y compris en Corse, à Monaco et dans les DROM-COM. Les achats effectués sur des sites internet non basés dans ces territoires (ou marketplace), même s'ils expédient en France, ne sont pas éligibles à cette offre.
2. Rendez-vous sur le site [miele.fr/semaines-innovation](https://www.miele.fr/semaines-innovation) au plus tard le 30 juin 2026, pour accéder au formulaire de participation et enregistrer votre demande. L'inscription en ligne fait foi. (Participation exclusivement sur internet).
3. Complétez en ligne le formulaire de participation avec vos coordonnées personnelles et bancaires, ainsi que les numéros de série et de matériel du produit éligible.

Et chargez les éléments suivants :

- **Un RIB** (où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC, compte en € uniquement).
Le nom présent sur votre RIB doit être le même que celui saisi sur le bulletin de participation en ligne.
- **Le scan ou la photo de votre preuve d'achat** (facture, ticket de caisse ou bon de commande avec acompte) comportant la référence du produit Miele éligible et la date d'achat entourées.
- **Une photo de la plaque signalétique** (vous trouverez l'emplacement de la plaque signalétique en consultant ce site : <https://www.miele.fr/c/plate-finder.htm>)

Validez votre participation et recevez un code unique pour suivre l'avancement de votre dossier sur le site de l'offre.

4. Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire sous 4 à 6 semaines suivant la date de réception de votre participation conforme.

Montants des remboursements pour un lave-linge ou un sèche-linge Miele acheté dans une enseigne française agréée et livré avant la date de clôture des participations :

TED 645 WP	100 €	WED 385 WCS	100 €	WEI 885 WPS	150 €
TEH 785 WP	100 €	WSD 383 WCS	100 €	WQ 1000 WPS	150 €
TSC 643 WP	100 €	WWD 380 WCS	100 €	WSG 883 WCS	150 €
TSD 643 WP	100 €	TEL 685 WP	100 €	WSI 883 WCS	150 €
TSH 783 WP	100 €	TQ 1000 WP	150 €	WWG 880 WCS	150 €
TWC 640 WP	100 €	TSL 683 WP	150 €	WWI 880 WCS	150 €
TWD 640 WP	100 €	TWL 680 WP	150 €	WWR 860 WPS	150 €
TWH 780 WP	100 €	WEG 885 WCS	150 €		

Une seule demande de remboursement peut être enregistrée par appareil admissible acheté. Offre non cumulable avec les offres Miele en cours portant sur les mêmes produits, soumise à conditions et réservée aux particuliers et aux personnes physiques majeures détenant un compte bancaire domicilié dans un pays de la zone SEPA, à l'exclusion du personnel Miele, des personnels des sociétés partenaires et des distributeurs. Tout dossier ne comportant pas les pièces justificatives demandées sera considéré comme incomplet et ne pourra pas être traité. Pour toute question concernant le suivi de votre dossier : écrivez à consommateurs@qwamplify.com en indiquant le code 52331 dans l'objet du mail (date butoir pour les réclamations : 30/07/2026).

Les informations collectées sont enregistrées par Miele SAS et destinées à notre prestataire Bespoke pour la gestion de l'opération. Les bases légales du traitement reposent sur le contrat (votre participation à l'offre promotionnelle), et sur votre consentement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement. Conformément à la loi n°78-17 Informatique et Libertés modifiée et au Règlement européen n° 2016/679 vous bénéficiez, sur les données personnelles qui vous concernent, d'un droit d'accès et de rectification et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, et de portabilité. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : contact@miele-support.fr en fournissant un justificatif d'identité. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès et introduire une réclamation auprès de la CNIL. Si vous souhaitez de plus amples informations sur la protection de vos données personnelles, veuillez consulter notre site <https://www.miele.fr/c/protection-des-donnees-14.htm>